

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC3-1-1-55 

OBJET : ACQUISITIONS DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2024BC3-1-1-55B

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Le Président rappelle que par l'intermédiaire du Groupe EQUANS - Aire Nouvelle, la SAS Steen Rehab a pris contact avec la Communauté de Communes des Deux Rives et proposé la vente de parcelles situées 1/8 Rue Paul Riquet 82400 Valence d'Agen, cadastrées section AK n° 782, 783, 784, 785 et 786, moyennant le prix de 135 000 €.

Le montant de la transaction proposée est inférieur au seuil de saisine obligatoire du service des Domaines fixé à 180 000 €.

La Communauté de Communes des Deux Rives voit un intérêt à se porter acquéreur de ces parcelles, afin de constituer une réserve foncière pour de futures activités tertiaires.

Le Président propose donc :

- d'accepter l'acquisition des parcelles cadastrées section AK n° 782, 783, 784, 785 et 786 situées 1/8 Rue Paul Riquet 82400 Valence d'Agen, propriété de la SAS Steen Rehab 7 Rue Balzac 75008 Paris, moyennant le prix de 135 000 €, les frais de notaire et droits d'enregistrement venant en sus,

- de l'autoriser ou son représentant, à accomplir et signer toutes les modalités administratives relatives à cette vente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter l'acquisition des parcelles cadastrées section AK n° 782, 783, 784, 785 et 786 situées 1/8 Rue Paul Riquet 82400 Valence d'Agen, propriété de la SAS Steen Rehab 7 Rue Balzac 75008 Paris, moyennant le prix de 135 000 €, les frais de notaire et droits d'enregistrement venant en sus,

- d'autoriser le Président ou son représentant, à accomplir et signer toutes les modalités administratives relatives à cette vente.

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Golfech

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Pascal BENOIT



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

21 AOÛT 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le

21 AOÛT 2024

AR Préfecture

ANNULE ET REMPLACE PRECEDENT ENVOI POUR ERREUR MATERIELLE - DELIBERATION ACQUISITIONS DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240821- 2024BC3_1_1_55B-DE
Numéro d'acte :	2024BC3_1_1_55B
Date de décision :	21/08/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	3-1-1-0-0 (Domaine et patrimoine / Acquisitions / biens immobiliers)
Fichier acte :	2024BC3-1-1-55B - ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE VA. pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	21/08/2024 10:09:01
Date de réception de l'AR :	21/08/2024 10:09:28

Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
VALENCE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 11/07/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
30 avenue du Danemark BP 630 82017
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 - fax 05 63 21 57 02
plgc.820<;montauban@dgfip.finances.gov
uv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

